

Note de synthèse

Compte Administratif 2025

Conseil Municipal du 27 Avril 2026

Nu pour être annexé à
la délibération 04137
27 avril 2026
M. Yves COLPAERT
Premier adjoint



#EST@IRES
une ville en mouvement

Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Analyse du compte administratif – Balance Générale

IV/ Section de Fonctionnement

V/ Section d'investissement



I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du compte administratif est fixée au 30 juin 2026.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du compte administratif, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette du compte administratif 2025.



II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2025) (montants arrondis à l'€)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 5 903 299 €
Recettes : 7 070 027 €

Excédent 2025 :	1 166 727 €
Excédent N-1 :	5 961 058 €
Virement à la section d'investissement :	401 561 €
Excédent cumulé :	6 726 224 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 6 121 768 €
Recettes : 2 986 691 €

Déficit 2025 :	-	3 135 077 €
Déficit N-1 :	-	488 035 €
Déficit cumulé :	-	3 623 113 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 3 103 111 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	-	549 421 €
Recettes :	+	586 715 €
Total RAR :	+	37 294 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 3 140 405 €



III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

1/ Compte administratif – balance générale 2025

En 2025, la masse budgétaire globale du compte administratif en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **10 056 717,72 €** et en dépenses à **12 025 068,31 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes : **7 070 026,83 €**
Dépenses : **5 903 299,79 €**

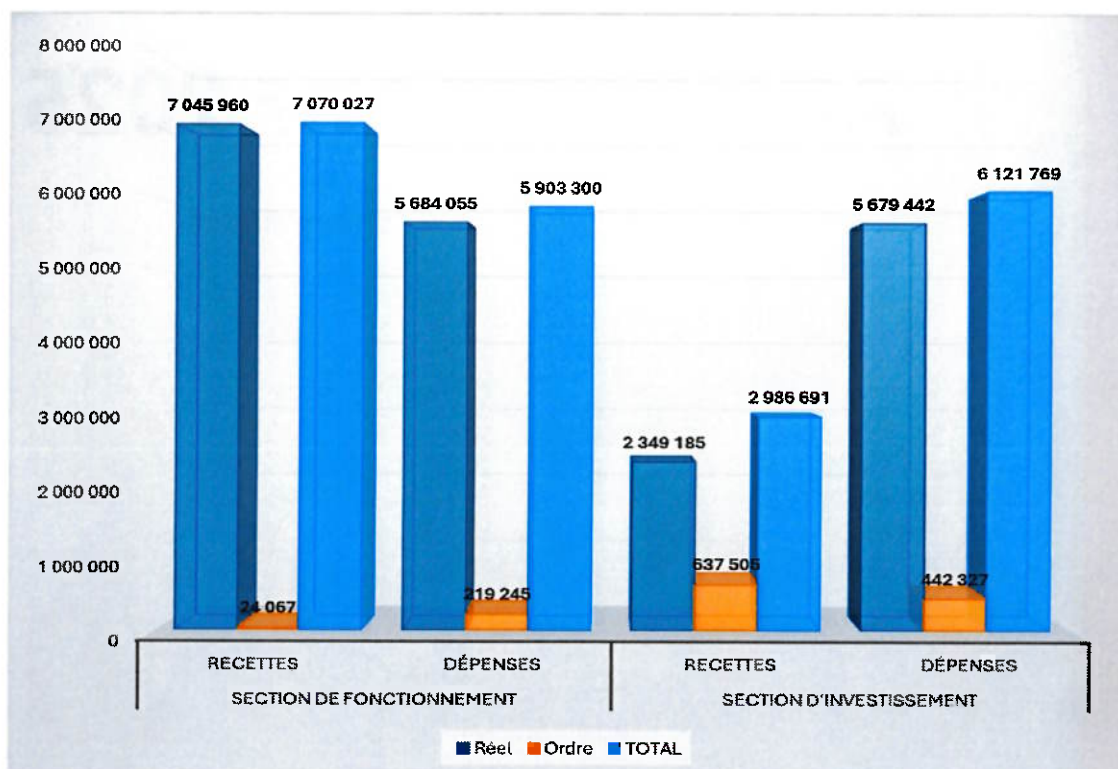
Section d'investissement :

Recettes : **2 986 690,89 €**
Dépenses : **6 121 768,52 €**

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...)

Composition compte administratif





IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Dépenses de Fonctionnement

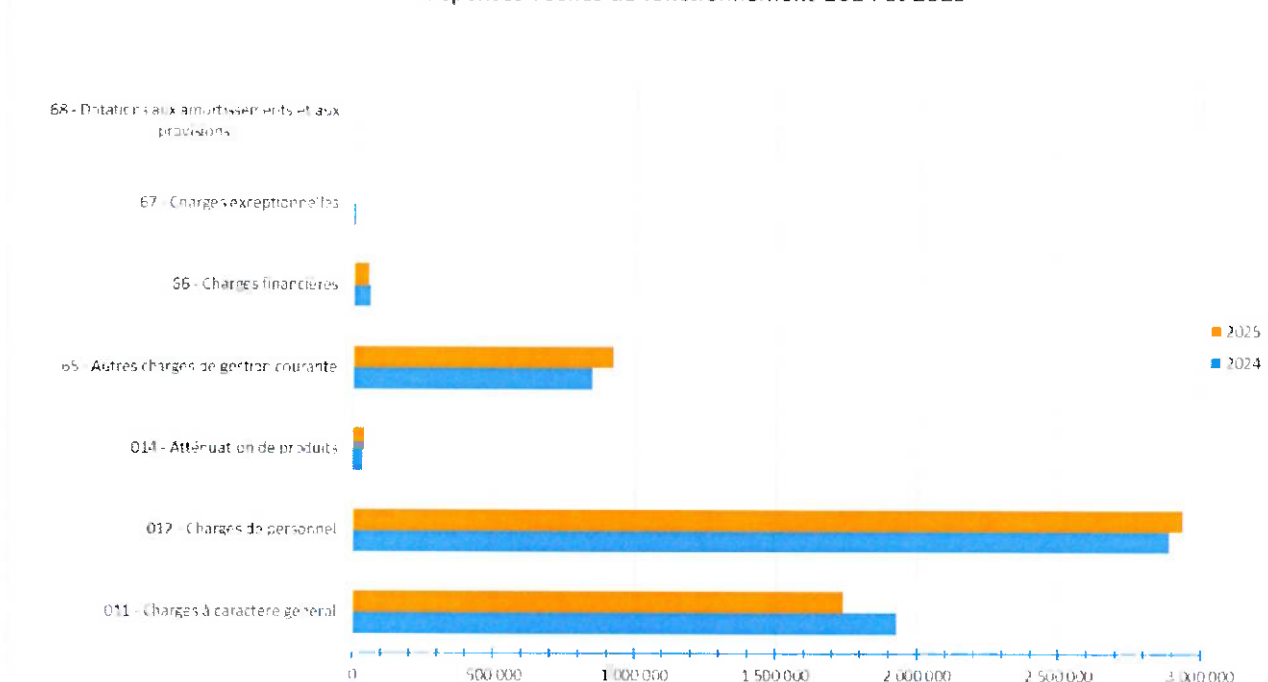
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **5 903 299,79 €**

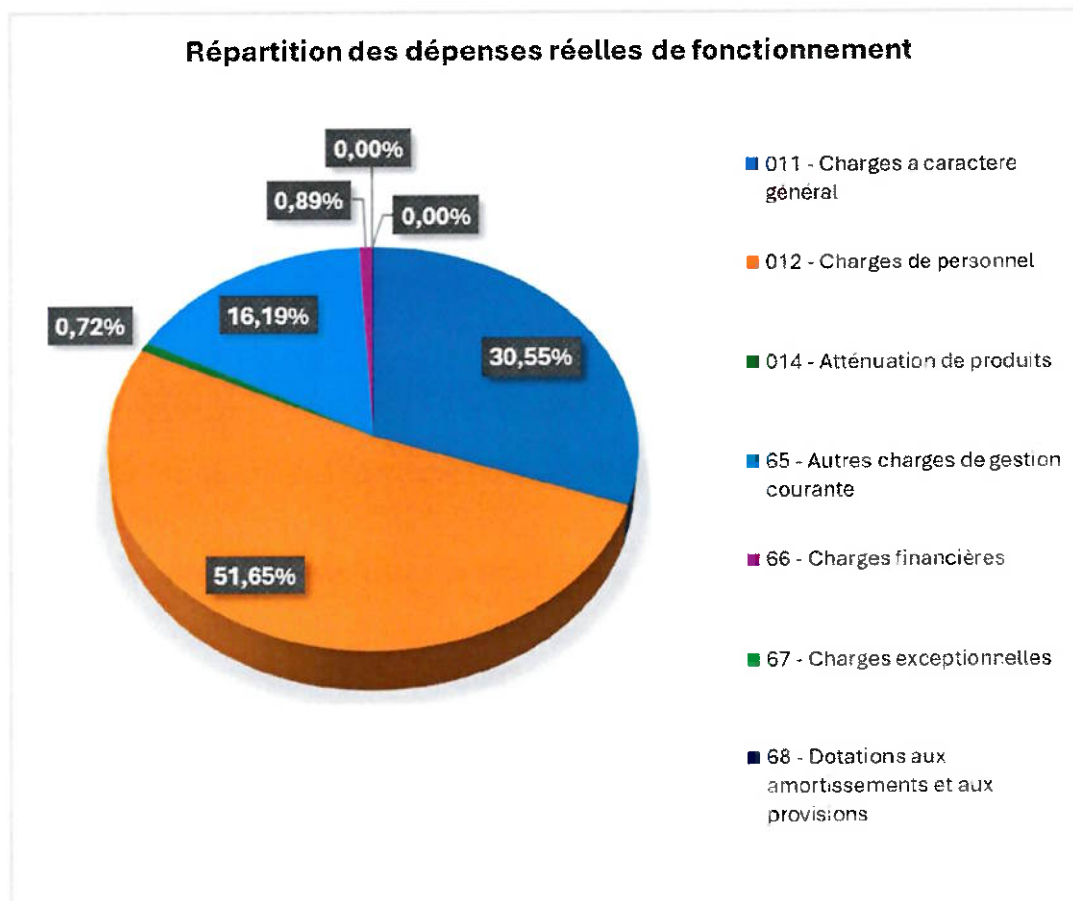
- ✓ **5 684 054,75 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **96.29 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement
- ✓ **219 245,04 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **3,71 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	CA 2024 - CA 2023	% évolution
011 - Charges à caractère général	1 929 472,65	2 268 300,00	1 736 492,65	-192 980,00	-10,00%
012 - Charges de personnel	2 889 960,49	3 100 000,00	2 935 597,30	45 636,81	1,58%
014 - Atténuation de produits	34 752,84	154 500,00	41 188,84	6 436,00	18,52%
65 - Autres charges de gestion courante	847 951,73	1 022 883,00	920 268,17	72 316,44	8,53%
66 - Charges financières	59 371,26	51 300,00	50 507,79	-8 863,47	-14,93%
67 - Charges exceptionnelles	7 206,27	10 000,00	0,00	-7 206,27	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 296,26	250 000,00	219 245,04	-35 051,22	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement		4 656 506,74		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 023 011,50	11 518 489,74	5 903 299,79	-119 711,71	-1,99%

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 et 2025





Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à **1 736 492,05 €** en 2025 contre **1 929 472,65 €** en 2024, soit **une diminution de 10 %** entre 2024 et 2025.

La diminution des charges à caractère général est notamment liée :

- A l'internalisation du personnel de la restauration scolaire qui a fait baisser les droits d'admission
- A la modernisation de l'éclairage public qui a fait réduire les consommations en électricité
- Les travaux de voiries ont été moindre en 2025 qu'en 2024.
- A une gestion rigoureuse des dépenses

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à **2 935 597,30 €** en 2025 contre **2 889 960,49 €** en 2024, soit **une augmentation de 1,58 %** entre 2024 et 2025.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par :

- La revalorisation du SMIC + 1,97 % en novembre 2024 qui a eu un impact sur 2025 ;
- Le remplacement d'agents placés en congés maladie et de maternité
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- La réduction des contrats PEC
- Evolution de 3 points des cotisations retraites CNRACL

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à **920 268.17 €** en 2025 **847 951.73 €** en 2024, soit **une augmentation de 8,53 %** entre 2024 et 2025.

L'augmentation des autres charges de gestion courante s'explique notamment par :

- L'augmentation de la contribution du SDIS
- La revalorisation de la participation communale au CCAS
- Le soutien aux commerces du centre- ville dans le cadre de la réalisation des travaux de requalification du centre-ville

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à **50 507,79 € en 2025** contre **59 371.26 € en 2024**, soit une **diminution de 14,93 %** entre 2024 et 2025.

B/ Recettes de Fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **7 070 026,83 €**

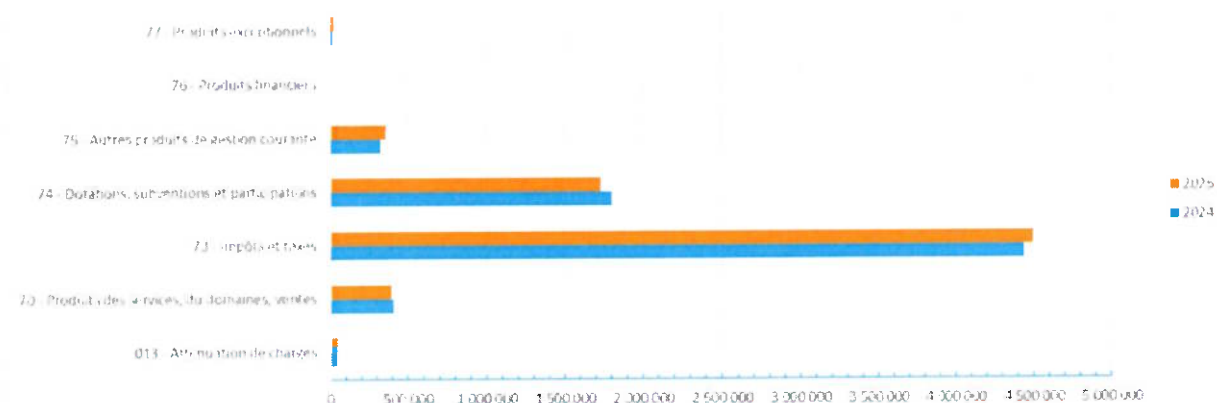
✓ **7 045 960,22 €** en recettes réelles de fonctionnement soit **99,66 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

✓ **24 066,61 €** en recettes d'ordre de fonctionnement soit **0,34 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

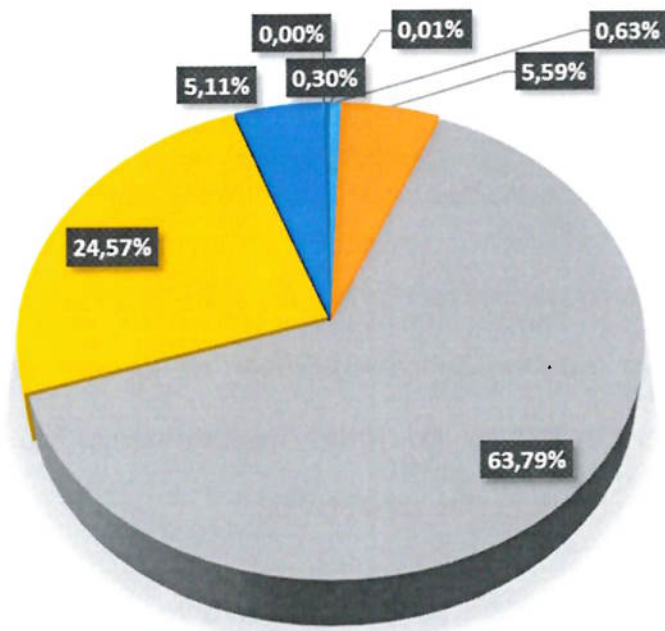
Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

RECETTES					
Chapitres	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	CA 2024 - CA 2023	% évolution
013 - Atténuation de charges	41 372,04	38 000,00	44 051,26	2 679,22	6,48%
70 - Produits des services, du domaines, ventes	408 328,04	380 000,00	394 170,74	-14 157,30	-3,47%
73 - Impôts et taxes	4 441 045,31	4 465 587,00	4 494 666,83	53 621,52	1,21%
74 - Dotations, subventions et participations	1 805 155,47	1 707 000,00	1 731 082,76	-74 072,71	-4,10%
75 - Autres produits de gestion courante	326 307,09	430 000,00	360 112,84	33 805,75	10,36%
76 - Produits financiers	2,60	0,00	2,45	2,60	
77 - Produits exceptionnels	14 793,89	0,00	21 354,50	6 560,61	44,35%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 291,00	0	518,84	-772,16	
				0,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	52 680,08	25 000,00	24 066,61	-28 613,47	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		5 559 497,11			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 090 975,52	12 605 084,11	7 070 026,83	-20 945,94	-0,30%

Recettes réelles de fonctionnement 2024 et 2025



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services, du domaines, ventes
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions

Chapitre 013 : Les atténuations de charge s'établissent à **44 056,26 €** en 2025 contre **41 372,04 €** en 2024, soit une **augmentation de 6,48 %** entre 2024 et 2025.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations de charges de personnel liés aux arrêts en longue maladie, maternité ou accidents de service.

Chapitre 70 : Les produits des services, domaines et ventes s'établissent à **394 170,74 €** en 2025 contre **408 328,04 €** en 2024, soit une **diminution de 3,47 %** entre 2024 et 2025.

La diminution des produits de service peut s'expliquer par une baisse de fréquentation des services aux familles. Cette baisse de fréquentation s'explique par la baisse de la natalité en général.

Chapitre 73 : Les produits des impôts et taxes s'établissent **4 494 666,83 €** en 2025 contre **4 441 045,31 €**, soit une **augmentation de 1,21 %** entre 2024 et 2025.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la part la plus importante est celle de la fiscalité locale.

La hausse des recettes en 2025 de la fiscalité locale est due à la revalorisation des bases de la valeur locative de 1,70 %.

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à **1 731 082,76 €** en 2025 contre **1 805 155,47 €** en 2024, soit une **diminution de 4,10 %** entre 2024 et 2025.

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat et les subventions perçues par nos partenaires institutionnels notamment par la CAF.

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de 1 091 026 € représentent 15,48 % des recettes réelles de fonctionnement soit une légère augmentation par rapport à 2024 (1 079 381 €)

La diminution des recettes inscrites sur ce chapitre s'explique par :

- La baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : - 43 000 €
- La baisse de l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) : - 10 300 €
- La réduction des finances des contrats PEC

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à **360 112,84 €** en 2025 contre **326 307,09 €** en 2024, soit une **augmentation de 10,36 %** entre 2024 et 2025.

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues des locations et plus particulièrement des loyers de la gendarmerie (206 024 €) et le loyer de la Poste (27 248 €) et la location des salles de sports par les collèges et Lycées.

L'évolution s'explique notamment par l'encaissement dans ce chapitre des remboursements d'assurances :

- Sécheresse au 23 bis rue du Collège
- Remboursement au titre de la protection juridique
- Exécution de jugement

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'établissent à **21 354,50 €** en 2025 contre **14 793,89 €** en 2024, soit une **augmentation de 44,35 %** entre 2024 et 2025.

Ce chapitre comprend les annulations de mandats sur exercices antérieurs.



V/SECTION D'INVESTISSEMENT

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement

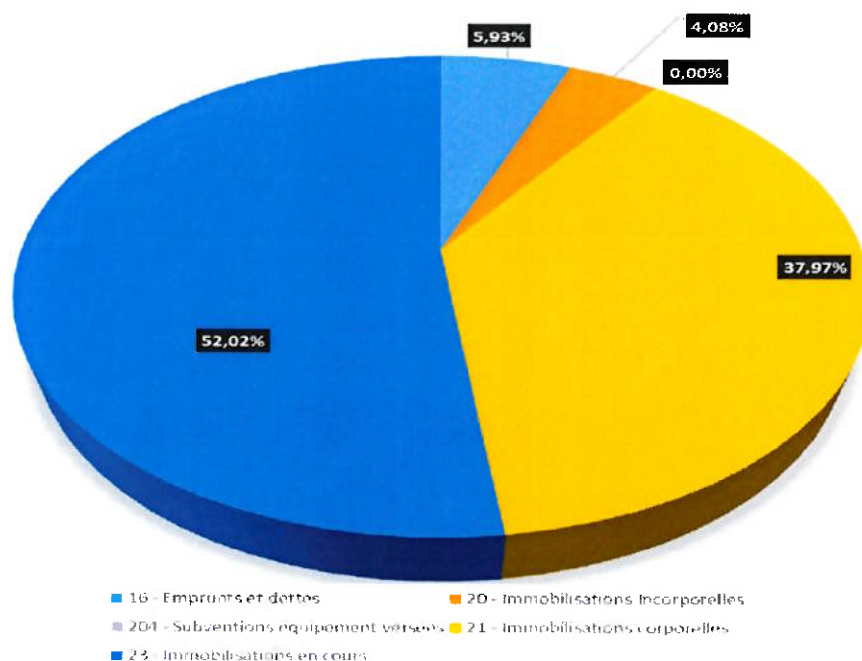
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à : **6 121 768,52 €** :

- ✓ **5 342 537,52 €** en dépenses réelles d'investissement soit **87,27 %** des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ **336 904 €** en remboursement de capital des emprunts soit **5,50 %** des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ **442 327 €** en dépenses d'ordre d'investissement soit **7,23 %** des dépenses totales de la section d'investissement

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2025	CA 2025	RAR 2025
10 - Dotations et fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	337 000,00	336 904,00	0,00
20 - Immobilisations Incorporelles	390 000,00	231 455,02	57 005,48
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	3 624 500,00	2 156 388,94	484 292,04
23 - Immobilisations en cours	3 466 000,00	2 954 693,56	8 124,00
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	488 035,41	0,00	0,00
4581 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	24 066,61	0,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	422 500,00	418 260,39	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 758 035,41 €	6 121 768,52 €	549 421,52 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement



LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

	MONTANT TTC ARRONDI L'EURO
Frais notaire - Achat parcelle rue de Lille (parking paysager)	2 506 €
Frais insertion divers	2 592 €
Frais études divers (mise en lumière hôtel de ville, alarme incendie)	24 537 €
Aménagement parking paysager rue de Lille (travaux + MO)	74 613 €
Aménagement parking paysager rue de Merville (travaux + MO)	427 020 €
Remplacement menuiseries école Pergaud	16 727 €
Rénovation toiture école Pergaud	71 089 €
Installations portier vidéo et interphone école Prévert/Pergaud	6 557 €
Travaux d'amélioration des bâtiments publics	15 048 €
Rénovation toiture école de musique	16 180 €
Remplacement menuiseries salle Henri Durez	25 452 €
City quai du rivage et parc watine	12 352 €
Reprise concessions cimetièr	31 176 €
Extension du cimetière (travaux + MO)	166 218 €
Plantation arbres et autres aménagements	4 438 €
Aménagement skate parc (travaux + MO + fresques)	554 379 €
Construction salle omnisports (assurance dommage ouvrage)	8 569 €
Reprise sous œuvre - logement 23 bis rue du Collège	61 905 €
Valorisation du centre ville (travaux + MO)	3 055 444 €
Réalisation parking face base de loisirs	48 241 €
Travaux installations de voirie	4 770 €
Installations de réseaux (dont éclairage public)	521 031 €
Achats matériel de transport	11 400 €
Achats autolaveuses	29 048 €
Achats d'équipements divers salle Henri-Durez et salle des Tulipes	3 978 €
Achats de matériel de bureau et mobilier	24 102 €
Achats de matériel informatique et logiciels	16 650 €
Achats matériel de téléphonie	15 054 €
Achats jeux extérieurs et mobilier - jardins Ochtrup et rue Jean Jaurès	39 202 €
Achat fosse de réception salle de sports	21 821 €
Achat tente pour camping des accueils de mineurs	4 698 €
Achats divers (lave linge, chariot entretien, matériel de sonorisation, aspirateurs.....)	25 739 €

Annexe « Impact du budget pour la transition écologie »

L'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a introduit une nouvelle obligation en matière de communication financière. En effet, le compte administratif des collectivités locales de plus de 3 500 habitants doit désormais comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état annexé doit présenter les dépenses d'investissement qui au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application dudit article précise les modalités de mise en œuvre de cette obligation qui s'opérera de manière progressive.

Pour l'exercice 2025, l'évaluation environnementale concernera l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées (hors dette).

Le décret rappelle ensuite que les objectifs de transition écologique correspondent à six axes définis à [l'article 19 de du règlement \(UE\) 2020/852](#) qui sont les suivants :

Axe 1 : atténuation du changement climatique ;

Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3 : gestion des ressources en eau ;

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact des dépenses réelles d'investissement exécutées pour la contribution aux objectifs de transition écologique, sera réalisée progressivement, de manière obligatoire, à compter :

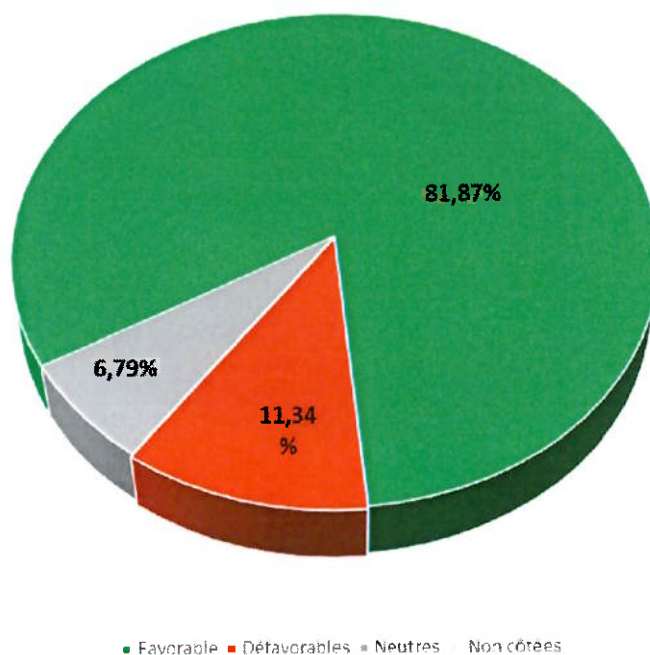
- de **l'exercice 2024 pour le premier axe** (atténuation du changement climatique)
- de **l'exercice 2025, pour le sixième axe** (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)
- de **l'exercice 2027, pour l'ensemble de ces axes.**

Pour la collectivité, les annexes liés à la lutte contre le changement climatique (axe 1) et à la préservation de la biodiversité et protections des espèces naturels, agricoles et sylvicoles (axe 6) de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Axe 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Types de dépenses		Total des dépenses mandatées	Favorables	Favorable	Défavorables	Défavorables	Neutres	Neutres	Non cotées	Non cotées
A105	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A110	Autres immobilisations incorporelles	231 455,02	163 568,46		31 433,92		36 452,64		0,00	
A115	Immobilisation incorporelles en cours	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A120	Terrains	6 944,37	1 474,00		2 964,00		2 506,37		0,00	
A125	Constructions	956 861,35	310 662,12		521 609,02		124 590,21		0,00	
A130	Réseaux et Installations de voiries	495 600,42	442 588,80		48 241,50		4 770,12		0,00	
A135	Réseaux divers	521 031,33	456 105,12		0,00		64 926,21		0,00	
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 033,19	0,00		0,00		2 033,19		0,00	
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A150	Autres immobilisations corporelles	173 918,28	53 917,66		1 704,00		118 296,62		0,00	
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 954 693,56	2 945 369,25		0,00		9 324,31		0,00	
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A228	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
TOTAL		5 342 537,52	4 373 685,41	81,87%	605 952,44	11,34%	362 899,67	6,79%	0,00	0,00%

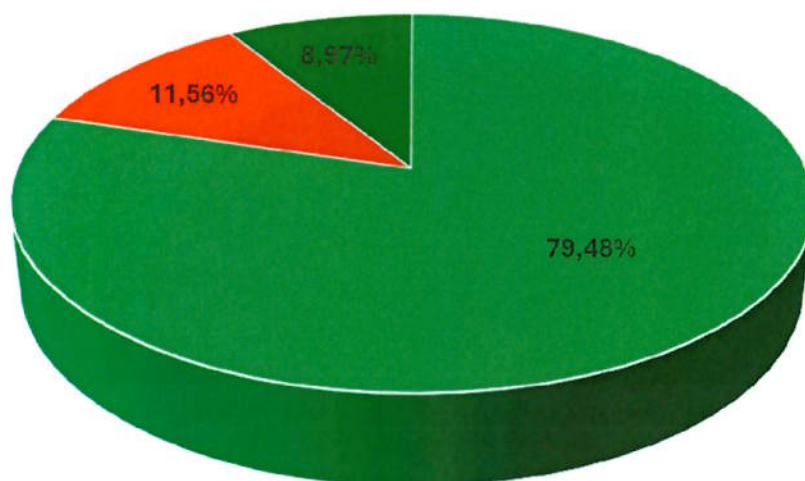
Répartition de l'axe 1 : Lutte contre le changement climatique



Axe 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

Types de dépenses		Total des dépenses mandatées	Favorables	Favorable	Défavorables	Défavorables	Neutres	Neutres	Non cotées	Non cotées
A105	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A110	Autres immobilisations incorporelles	231 455,02	160 688,46		31 433,92		39 332,64		0,00	
A115	Immobilisation incorporelles en cours	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A120	Terrains	6 944,37	1 474,00		2 964,00		2 506,37		0,00	
A125	Constructions	956 861,35	197 394,32		521 609,02		237 858,01		0,00	
A130	Réseaux et Installations de voiries	495 600,42	442 588,80		48 241,50		4 770,12		0,00	
A135	Réseaux divers	521 031,33	456 105,12		0,00		64 926,21		0,00	
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 033,19	0,00		0,00		2 033,19		0,00	
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A150	Autres immobilisations corporelles	173 918,28	42 517,66		13 104,00		118 296,62		0,00	
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 954 693,56	2 945 369,25		0,00		9 324,31		0,00	
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
A228	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	
TOTAL		5 342 537,52	4 246 137,61	79,48%	617 352,44	11,56%	479 047,47	8,97%	0,00	0,00%

Répartition de l'axe 6 : Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



■ Favorable ■ Défavorables ■ Neutres ■ Non cotées

B/ Recettes d'investissement

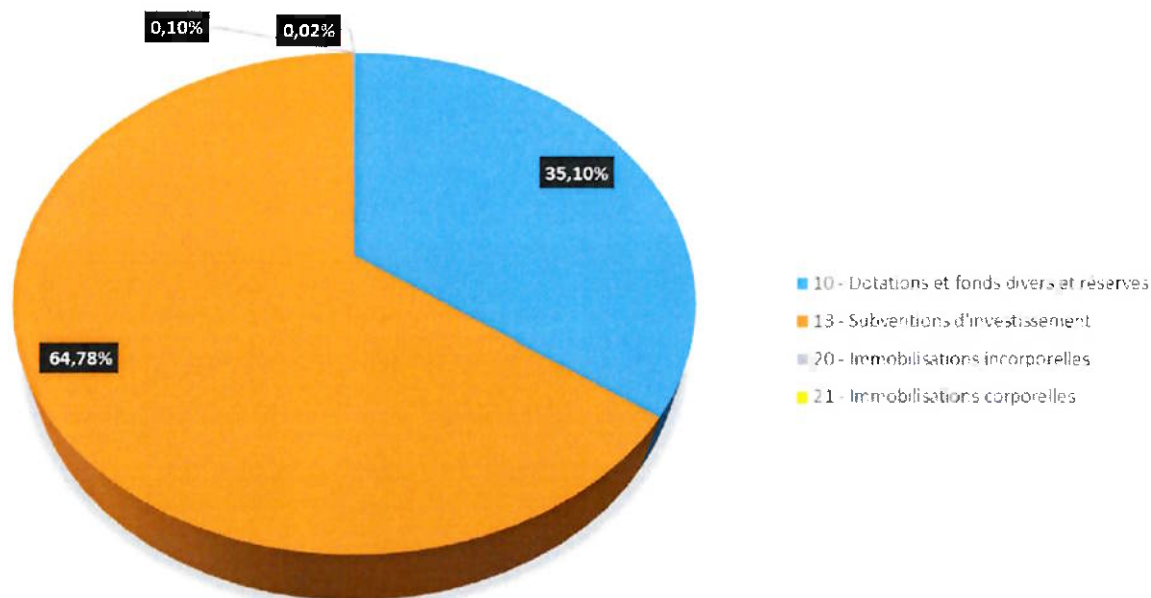
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à : **2 986 690,89 €** :

- ✓ **2 349 185,46 €** en recettes réelles d'investissement soit **78,66 %** des recettes totales de la section d'investissement
- ✓ **637 505,43 €** en recettes d'ordre d'investissement soit **21,34 %** des recettes totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2025	CA 2025	RAR 2025
10 - Dotations et fonds divers et réserves	881 560,97	824 649,44	0,00
13 - Subventions d'investissement	2 127 467,70	1 521 888,08	586 715,74
16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	2 274,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	373,94	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	
001 - Solde d'exécution reporté	0,00		
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 656 506,74		
024 - Produit des cessions des immobilisations	420 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	219 245,04	
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	422 500,00	418 260,39	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 758 035,41 €	2 986 690,89 €	586 715,74 €

Répartition des recettes réelles d'investissement



LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 :

	MONTANT TTC
FCTVA	389 115,02 €
Taxe Aménagement	33 975,45 €
Subventions Etat (Fonds innovation pédagogique)	18 000,00 €
Subventions Etats (Fonds vert, DSIL...)	208 217,71 €
Subventions Département	90 000,00 €
Subventions CCFL (Fonds de Concours)	1 107 409,44 €
DETR	46 710,93 €
Amendes de police	51 550,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	401 560,97 €